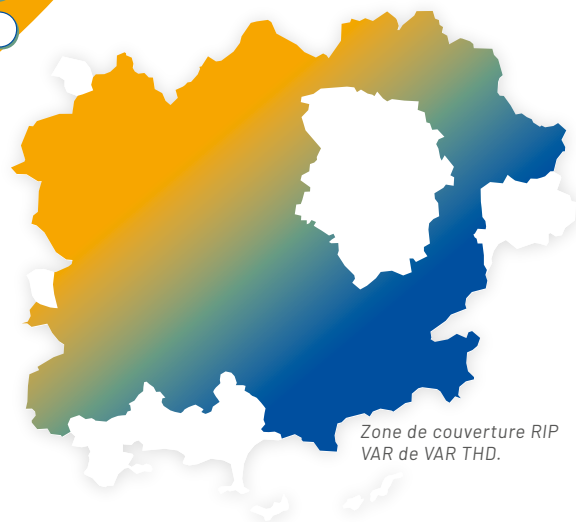


La fibre partout, pour tous.



La fibre pour :
SYNDIC



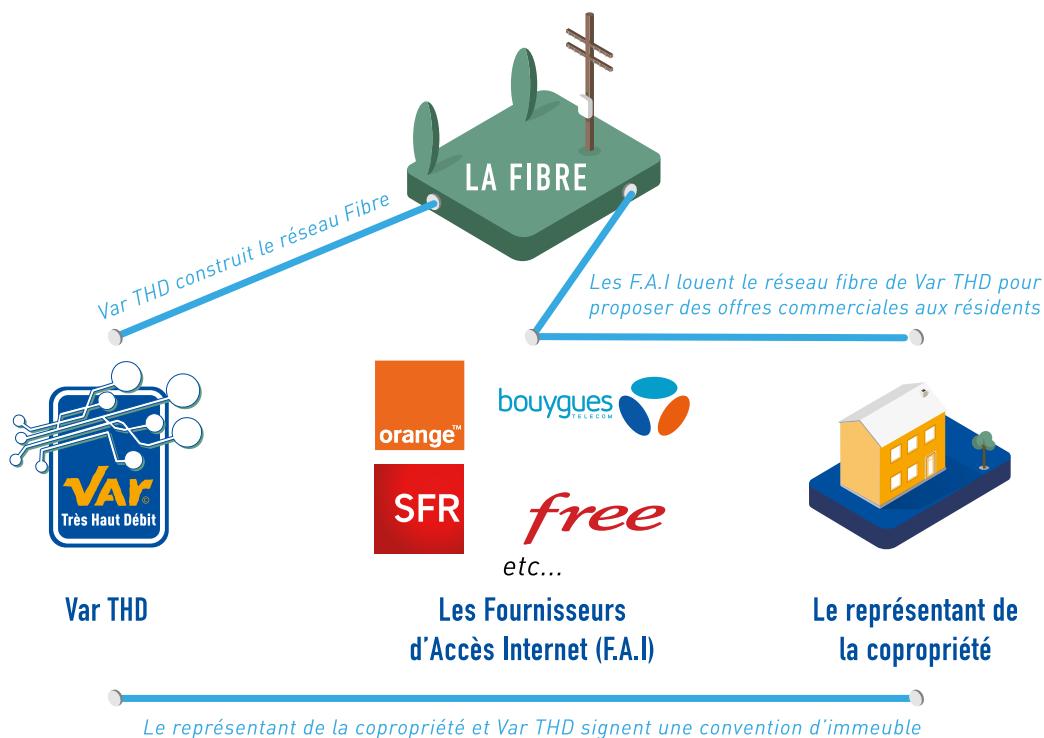
Pourquoi passer à la fibre ?

Offrez le Très Haut Débit aux résidents de votre copropriété pour qu'ils puissent profiter de tous les avantages de la fibre au quotidien.

- **Une vitesse de connexion accrue.**
- La possibilité de bénéficier d'un **accès à internet** permettant de répondre aux usages croissants de tous.
- **Une stabilité de connexion** à internet de meilleure qualité par rapport au réseau cuivre car elle est moins sensible, par exemple, aux perturbations météorologiques.
- **L'utilisation simultanée de plusieurs équipements** à partir de sa connexion internet grâce aux débits élevés apportés par la fibre : smartphones, tablettes, ordinateurs, télévisions.
- **Meilleur confort d'usage** pour les jeux en ligne et les nouveaux services de télévision comme la 3D, la Haute Définition ou les services de Vidéo à la Demande (VOD).

Comment obtenir la fibre ?

La société **Var Très Haut Débit ne propose pas directement d'offres commerciales** aux entreprises et professionnels varois. Elle **loue le réseau qu'elle construit** et exploite aux différents **Fournisseurs d'Accès Internet (F.A.I.)**. Ces derniers assurent le raccordement final de chaque logement en selon le choix du résident.



Les acteurs :

- **Fournisseurs d'Accès Internet (F.A.I.)** : À la demande d'un résident, le Fournisseur d'Accès Internet **raccorde le résident** à partir des fibres mises en place sur le réseau de Var THD.
- **Var THD** : Var THD est **chargé de planifier et faire réaliser les travaux de raccordement** du réseau fibre de votre copropriété au réseau fibre de Var THD.
- **Le représentant de copropriété** : À la demande de la copropriété, **le représentant de copropriété signe une convention d'immeuble avec Var THD** pour faire réaliser l'installation et l'exploitation à la fibre par Var THD.

Les démarches :

Inscrivez à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale le vote du **raccordement optique de l'immeuble**, lotissement ou copropriété. L'Assemblée Générale vous autorise à signer une **convention d'immeuble**.

[CLIQUEZ-ICI ►](#)

Vous contactez Var THD pour préparer le raccordement de votre immeuble.

[NOUS CONTACTER ►](#)

Le raccordement de votre immeuble sera réalisé prochainement.

Var THD déclare les nouvelles prises fibre de votre copropriété à l'ARCEP, elles seront **commercialisables dans les 3 mois**. À l'issue de ce délais, les F.A.I pourront proposer leurs services à chaque résident en utilisant le réseau de Var THD et celui installé dans la copropriété.

Tous les résidents peuvent **souscrire à une offre** fibre chez le **F.A.I de leur choix**. Retrouvez la liste des **F.A.I disponibles sur le réseau de Var Très Haut Débit**.

[CLIQUEZ-ICI ►](#)

Comprendre l'installation du réseau :

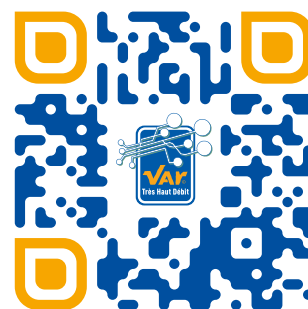
Vous souhaitez comprendre comment le réseau est installé.

[CLIQUEZ-ICI ►](#)

[FOIRE AUX QUESTIONS ►](#)

[CONVENTION D'IMMEUBLE & FICHE IMMEUBLE ►](#)

SCANNEZ-MOI !



Retrouvez tous les liens utiles de ce document sur le QR code.